

Administration
et Rédaction:
MARTIGNY
Avenue de la Gare
Téléphone N° 6.10.52

Tarif des annonces :

	le Mardi	le Vendredi
Le mm. Valais	8 ct.	15 ct.
Suisse	10 ct.	18 ct.
Etranger	14 ct.	20 ct.
Réclames	20 ct.	40 ct.
Mortuaires	16 ct.	20 ct.

Chèques postaux N° II c 52

Le Rhône

Journal d'informations

ORGANE COMMERCIAL, ARTISANAL ET AGRICOLE
PARAISANT A MARTIGNY LE MARDI ET LE VENDREDI

LE VENDREDI: Le plus fort tirage des journaux valaisans

Abonnements:

- 2 fois par semaine
Mardi et Vendredi fr. 5.—
- 1 fois par semaine
Mardi ou Vendredi „ 2,60
- 2 fois avec „Bulletin
Officiel“..... „ 9.—
- 1 fois avec „Bulletin
Officiel“..... „ 6,60
- 2 fois avec assurance
accidents..... „ 7,80
- 1 fois avec assurance
accidents..... „ 5,40

Chèques postaux N° II c 52

Les abonnés au bénéfice de l'assurance sont assurés contre les accidents auprès de La Bâloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour Fr. 1000.- en cas de décès, Fr. 1000.- en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. 1000.- en cas d'invalidité partielle et permanente.



„LUY“
le meilleur
apéritif
Distillerie Valaisanne S. A.
Sion

Le sens des mots

Les mots, me disait l'autre jour un aimable et savant professeur, semblent perdre de leur signification, de leur vigueur. Peut-être cela correspond-il à cet affaiblissement, si souvent constaté, du sens des valeurs.

On ne dit plus qu'un vilain bonhomme a commis un vol, une escroquerie ou un abus de confiance. Fi ! C'est trop brutal, trop dur pour notre époque. On consent tout au plus à avouer, avec désinvolture, qu'il s'est laissé aller à quelques gestes indécents !... Comme ça, c'est infiniment plus gentil, plus ouaté. D'un affreux pochard qui se gonfle odieusement de bonne bière brune, au lieu de se contenter sagement de ses deux ou trois bocks quotidiens, on dira qu'il aime « boire son verre » !

On ne dira pas qu'Untel est malhonnête en affaires. On consentira à reconnaître qu'il sait s'y montrer terriblement habile. Quand la Justice commence à s'occuper d'un filou, on déclare qu'elle l'« inquiète »... Encore ne vient-il pas de s'exagérer les inquiétudes de ce genre, les intéressés bénéficiant souvent de ce sommeil qu'on croyait jadis réservé aux justes.

C'est vrai. Les mots perdent de leur force expressive.

... Pas dans tous les domaines cependant ! Bigre non ! On se rattrape parfois considérablement. Un film qui n'est pas annoncé comme un « triomphe suprême de l'écran » se croirait déshonoré. Un spectacle qui ne serait pas le plus sensationnel de la saison passerait immédiatement pour de la petite bière. En réalité, les pires superlatifs signifient presque toujours, en mettant les choses au mieux, une bonne moyenne.

En politique, trop souvent, traiter un adversaire de vendu, d'assassin, de voleur, d'exhibitionniste et de pâle fripouille, ça veut dire : « Vous n'êtes pas tout à fait de mon avis ! »

Nous n'en sommes pas encore là, mais si nous n'y prenons pas garde, ça viendra... comme c'est venu en France !

SI EG.

Un record du monde... électrique !

Toujours plus fort, toujours plus vite ! Notre siècle épris de vitesse homologue des records du monde à journée faite... La Suisse vient d'en battre un qui fera sensation. En effet, on est en train de terminer chez nous la construction de la plus puissante locomotive électrique du monde. Elle est destinée au service sur la ligne à forte rampe du St-Gothard. Elle développera une puissance de 12,000 chevaux-vapeur, battant de plus de 2000 CV le dernier record détenu par l'Amérique.

Ce mastodonte des C. F. F. sera exposé dans la section des communications ferroviaires à l'Exposition nationale suisse, sur la rive gauche. Il a été entièrement fabriqué en Suisse.

Le frisson à bon marché

Un ancien officier de l'armée britannique s'est retiré en Afrique orientale et y a installé une ferme qui lui sert encore à d'autres fins. Il y reçoit des hôtes payants, friands d'aventures, mais peu soucieux de s'exposer aux dangers. Chez lui, ils peuvent se livrer en toute sécurité à la pêche des poissons exotiques, admirer de pas trop loin des éléphants et des zèbres et même les photographier. Etendus sur une chaise longue à l'ombre de la véranda, ils voient passer des girafes et entendent le grognement du rhinocéros dans la forêt proche, tandis que des lions viennent dans la cour à l'heure du déjeuner quêter quelques bonnes bouchées. Tout cela pour 35 shillings par jour.

Le jeûne de Gandhi. — La situation est tendue aux Indes. Gandhi poursuit le jeûne qu'il a entrepris pour protester contre le refus du gouvernement britannique de l'Etat de Rajot de rendre l'administration de cet Etat plus démocratique.

Gandhi perd ses forces et ne peut plus se lever.

GRAND CONSEIL

SEANCE DU JEUDI 2 MARS (Suite)

Pétitions, naturalisations, réhabilitations

Rapporteurs : MM. Octave Giroud et Hess.

M. Giroud, rapporteur de langue française, présente un rapport intéressant où, tout en concluant pour l'admission des requêtes de naturalisation présentées, il est émis le vœu qu'on soit toujours plus strict dans l'admission des étrangers au titre de citoyens suisses.

M. Schnyder appuya énergiquement ce point de vue ainsi que M. de Stockalper.

M. Pitteloud déclara que la Police cantonale est très sévère en ce qui concerne les étrangers en Valais, dont tous les suspects sont surveillés de près. Mais en ce qui concerne les cas soumis aujourd'hui à la naturalisation ils remplissent tous les conditions exigées et on peut les admettre sans crainte aucune.

Voici ces cas : Barnèdes Henri, étudiant, Français d'origine, habitant Martigny-Bourg, où il a acquis la bourgeoisie ; Magnin Joseph-Marie, ouvrier d'usine, Français d'origine, habitant Monthey où il a acquis le droit de cité ; Sandell Jules-Alexis, comptable, Suédois d'origine, domicilié à Sierre, passé bourgeois de Chandolin ; Castellano Pierre-Isaie, Italien d'origine, domicilié à Sierre, ayant acquis le droit de cité à Nax pour lui et son épouse née Marie-Olga-Madeleine Glanzmann.

Trois demandes de concessions de mines sont accordées, puis M. Fardel développa une motion en faveur de

L'élevage du mouton

qui diminue dans des proportions inquiétantes.

M. Perraudin appuya cette motion, tandis que M. Schnyder, sans toutefois être contre, défendit plutôt les forêts que le mouton ruinerait.

M. Anthamatten, conseiller d'Etat, accepta la motion pour étude et rapport.

Motion Kuntschen

Cette motion tendrait à obtenir la création d'un camp de travail pour les chômeurs, avec les subventions de la Confédération.

M. Jacquod ne fut pas tout à fait de cet avis et combattit le projet. Il préférerait plutôt qu'on organisât mieux nos professions (arts et métiers).

M. Anthamatten accepta la motion en faisant observer qu'actuellement de nombreux chantiers sont ouverts donnant ainsi du travail aux ouvriers.

Loi fiscale (Suite)

On reprit ensuite l'épineuse loi fiscale en refusant une proposition Dellberg appuyée par M. Perraudin tendant à instituer un impôt sur les donations et successions.

En ce qui concerne les impôts communaux, on pataugea littéralement sur place, car les interventions de trois députés de Fully, MM. Luisier, Vérollet et Carron, provoquèrent des répliques de MM. Giroud rapporteur, Escher président de la commission, Perraudin, etc.

On en vint à un vrai cafouillage qui, pour finir, aboutit à une motion de renvoi proposée par M. Evéquo contre le Conseil d'Etat et la commission. Mais le renvoi fut écarté et le sujet revint sur le tapis vendredi matin.

Création de possibilités de travail

L'interpellation suivante fut déposée par M. Bourdin. Elle est signée par MM. Jacquod, Petrig, L. Pralong, Fellay et Rausis.

« Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance de la situation très difficile de la population de certaines régions, particulièrement de la montagne ?

« Que pense-t-il faire pour leur venir en aide, notamment par la création de possibilités de travail ? »

SEANCE DU VENDREDI 3 MARS

Après avoir admis la demande formulée par un citoyen de Conthey tendant à obtenir la libération du paiement du solde dû pour une amende pénale, le Grand Conseil, avec MM. Morath et Steiner comme rapporteurs, a poursuivi l'examen de la

Loi fiscale

en ce qui concerne les impôts et taxes à percevoir par les communes.

M. Carron, de Fully, demanda la suppression de l'impôt complémentaire que la loi prévoit sur les immeubles. Il estime cet impôt injuste.

La réponse du chef du Département des Finances n'ayant pas satisfait le député de Fully, ce dernier proposa le renvoi de l'article, renvoi qui fut combat-

A malin malin et demi

Un banquier milanais israélite, M. Giordani Giordano, a trouvé un moyen ingénieux pour faire sortir d'Italie ses biens menacés par les dernières lois raciales. Après avoir fait partir sa famille et réalisé en devises étrangères la majorité de ses biens à Milan, il envoya à la police de son quartier une lettre anonyme dans laquelle il se dénonçait lui-même en s'accusant d'avoir sorti clandestinement dix millions et de les avoir déposés dans une banque de Lugano.

Alertés par cette dénonciation, un groupe de policiers vint trouver le banquier et le somma d'avouer son forfait. Celui-ci feignit le plus grand étonnement et protesta de son innocence.

— Voulez-vous auparavant, dit-il aux fascistes qui allaient l'arrêter, m'accompagner jusqu'à Lugano et

faire examiner, devant moi, les comptes de la banque suisse dans laquelle vous m'accusez d'avoir envoyé ma fortune ?

Les policiers acceptèrent et M. Giordani Giordano, flanqué de deux messieurs de la questure sans méfiance, arriva à la banque suisse, où naturellement on ne trouva aucun compte à son nom.

Au moment où les fascistes déconfits allaient le ramener à Milan, le rusé banquier s'approcha du guichet des comptes courants.

— Veuillez m'ouvrir un compte, dit-il à l'employé.

Et il sortit de sa poche une liasse de dix millions de valeurs qui avaient passé tranquillement la frontière entre les deux policiers.

Ceux-ci, en territoire suisse, ne purent que revenir seuls !

tu par MM. Delacoste, vice-président de la commission, Ed. Giroud rapporteur et Imhof (Haut-Valais). Ces orateurs soulignèrent le fait que l'impôt en question est facultatif et qu'il est absolument nécessaire aux communes pour assurer certaines charges que les immeubles causent.

La demande de renvoi fut repoussée.

M. Chappaz proposa ensuite que l'impôt immobilier soit perçu par la commune où est situé l'immeuble et fut appuyé par MM. Moulin, Carron et Perraudin tandis que MM. Giroud et de Chastonay chef du département prièrent d'accepter le texte proposé par le nouveau projet. Ce dernier, au vote, l'emporta.

M. Luisier de Fully préconisa une solution radicale en ce sens qu'il suggéra l'adoption du principe de l'impôt unique à percevoir, comme cela se pratique dans le canton de Vaud où la commune perçoit également l'impôt cantonal et le remboursement à l'Etat. Ce système simplifierait certainement bien des choses, car le contribuable n'aurait plus affaire qu'à une seule instance, tandis qu'actuellement nous recevons les bordereaux cantonaux et communaux.

M. de Chastonay répondit à M. Luisier que cette idée entraînerait un trop grand bouleversement et M. Luisier n'insista pas sur sa proposition.

(Réd. — Il nous semble pourtant que l'idée de M. Luisier est des plus intéressante et digne d'être étudiée.)

L'hommage du Grand Conseil au pape Pie XII

Ici, M. Gard interrompit les débats pour faire une touchante déclaration.

En effet, le président du Grand Conseil valaisan rappela l'important événement mondial qui s'était passé la veille à Rome, événement, dit-il, « que nous ne saurions passer sous silence dans un Parlement catholique et chrétien ».

M. Gard rendit un bel hommage funèbre au grand pape Pie XI, ce vigilant vieillard et ce courageux défenseur de la Paix et des libertés individuelles ; puis il salua la nomination de son successeur en la personne du cardinal Eugène Pacelli dont il souhaita qu'il soit aussi le pape de la Paix.

M. de Chastonay, conseiller d'Etat, s'associa au nom du Gouvernement à ce touchant hommage en exprimant tout le respect et la vénération du Conseil d'Etat valaisan à l'égard du « Pasteur angélique » Pie XII.

La Haute Assemblée s'associa, debout, à cet hommage, marquant aussi son attention toute spéciale pour cette journée du 2 mars, mémorable à jamais pour la chrétienté.

On reprit ensuite les débats sur la loi fiscale au chapitre de la défalcation des dettes au communal, ce qui nécessita plusieurs interventions.

MM. Perraudin, Dellberg et Jordan voulaient étendre cette défalcation dans un sens total mais pareille proposition échoua.

Les chapitres suivants furent marqués par les interventions de MM. Carron, Bourdin, Fellay, Delacoste, Dellberg. Ce dernier recommanda même l'adoption de l'article relatif à l'assistance où la commission et le Conseil d'Etat ont tenu enfin compte des propositions du député socialiste.

La 2e partie de la loi relative aux questions de procédure, l'adoption des articles en question valut évidemment de nombreuses interventions parmi lesquelles l'élément juriste domina par la voix de MM. Chappaz, Gay, Perraudin, Spahr. Ce dernier l'emporta même par 34 voix contre 30 en faisant maintenir la nomination des teneurs de registres d'impôts comme par le passé alors que la commission et le Conseil d'Etat voulaient que ce fût le Conseil d'Etat qui nommât ces fonctionnaires, après préavis du Conseil communal.

M. Chappaz eut aussi gain de cause dans une proposition tendant à limiter l'ingérence du fisc dans les protocoles des Tribunaux.

MM. Fardel, Imhof (Haut-Valais), Meyer, Luisier, etc. intervinrent aussi dans ces débats.

Le Grand Conseil a tenu vendredi une séance de relevée consacrée uniquement à la loi fiscale et au cours de laquelle s'acheva l'examen des articles. Rien de saillant à signaler sauf un vote d'une proposition de M. Gay appuyée par M. Delacoste qui l'emporta sur la Commission et le Conseil d'Etat par 33 voix contre 28.

MM. Fardel, Perraudin, Ebener, Schnyder, Chappaz, Michelet, etc. intervinrent au cours de cette séance.

(Lire la suite en page 2.)

La question du petit crédit

(Un problème de l'heure)

On nous prie d'insérer :

On parle de plus en plus, dans certains milieux, de l'importante question dite des petits crédits, soit du crédit sans garantie. Et les opinions, à ce sujet, sont assez partagées. Alors que les uns s'avèrent favorables, les autres le sont moins. Un fait subsiste : cette question du petit crédit fait partie de l'ensemble de notre économie, et c'est pourquoi nous croyons utile d'en dire quelques mots ici.

Quelques juristes, certains hommes d'Etat aussi, supposent qu'il serait heureux « d'interdire » en Suisse — une interdiction de plus — le petit crédit. Sont-ils dans le vrai ? D'abord, qu'est-ce que le petit crédit ? Ce système a été créé dans le but de permettre à ceux qui le veulent bien d'emprunter une somme d'argent sans avoir besoin de se munir de cautions. L'emprunteur bénéficie de cette manière d'une grosse facilité. Il est clair qu'une facilité de cette nature vaut quelque chose, et ce quelque chose est justement une certaine augmentation de ce que nous appellerons « la prime à payer » à l'emprunteur par l'emprunteur. Car le prêteur, au cours de cette opération, court, on le devine, un risque évident. Que son « client » vienne à manquer, ou fasse défaut pour un motif quelconque, lors du règlement de compte, le prêt peut être pour lui totalement perdu.

Il a été fait diverses enquêtes, dans notre pays, sur l'utilité du petit crédit. Et ces enquêtes sont toutes suggestives. De l'une d'elles, nous remarquons que ces emprunts, généralement à courts termes, ont pour motifs des remboursements d'impôts arriérés, des remboursements de dettes, des paiements de loyers, de frais médicaux, etc. Le but du petit crédit n'est certainement pas de favoriser l'endettement. Ce n'est pas son but, pour deux raisons bien normales : Tout d'abord, parce qu'il n'y trouverait nullement son propre compte. S'il favorisait l'endettement, le petit crédit mourrait de sa propre activité. Or, non seulement le petit crédit ne meurt pas, mais annuellement, en Suisse, il doit satisfaire actuellement les besoins de près de 100,000 emprunteurs. En outre, il ne favorise pas l'endettement, car en facilitant aux emprunteurs le règlement de certaines dettes antérieures, il permet ainsi à chacun, et tout spécialement à ceux qui le désirent, d'éteindre des factures qui ne seraient sans cela peut-être jamais payées.

Les demandes de prêts d'argent, sans garantie et à court terme, sont de plus en plus fréquentes aujourd'hui. C'est un besoin de notre époque, c'est presque une nécessité de notre temps. Car le cautionnement est devenu de plus en plus difficile. Et ce n'est pas toujours facile, ni agréable, de trouver « deux bonnes cautions » en sa faveur. D'ailleurs le cautionnement créé plus d'ennuis qu'il n'assure de bonheur ! L'expérience le démontre, hélas ! chaque jour davantage. Et pourtant, c'est bien facile de prétendre qu'il ne faut jamais contracter de dettes. Mais les circonstances de la vie, les impondérables de l'existence, la maladie, les accidents, d'autres événements imprévus encore, se chargent de plonger dans l'embarras les gens les plus honorables.

En vérité, le petit crédit a parfaitement sa raison d'être chez nous. Nous dirons même qu'il a une mission importante à remplir, au même titre que le crédit tout court. Le supprimer serait une grosse erreur et une injustice évidente. D'ailleurs, s'il ne rendait pas d'incalculables services, y aurait-il annuellement dans notre pays plus de 100,000 personnes qui auraient recours à lui ? La réponse vient d'elle-même. Et c'était là une précision qui nous a semblé devoir être donnée ici. Le petit crédit joue un rôle social certain. Il ne force et n'oblige personne. Par contre, il rend de précieux services à beaucoup.

L'incident de presse italo-suisse

Le Département politique fédéral communique :

« Le ministre des affaires étrangères d'Italie a communiqué au ministre de Suisse que la mesure d'éloignement prise à l'égard de MM. Hodel, Gentizon et Pedrazzini a été suspendue et que ces journalistes peuvent rester à Rome.

« Le ministre de Suisse a exprimé au ministre des affaires étrangères d'Italie sa satisfaction pour son aimable intervention dans cette affaire. »

Un avion allemand s'est écrasé en France - 10 morts

Une patrouille de skieurs alpins a découvert samedi, à 1800 mètres d'altitude, dans les Alpes maritimes, les débris d'un avion allemand, le « Dalus », tombé à cet endroit le 25 février.

Les corps des personnes qui se trouvaient à bord, équipage et passagers, ont été retrouvés en partie recouverts de neige. Tous étaient des officiers.

On croyait que cet avion était tombé dans la Méditerranée ; il ramenait en Allemagne des pilotes militaires et des officiers ayant fait la campagne espagnole.

Une famille détruite. — Au hameau de Montignac, près de Perpignan (France), M. Roumagnac, 30 ans, gardien de l'asile de Vauclaire, a tué sa femme, ses deux enfants et s'est suicidé avec un revolver. Il a laissé une lettre expliquant que sa femme était atteinte d'une maladie incurable et que la vie était devenue intenable.

Entre amies. — Les hommes sont étranges, décidément. Ce matin, mon mari m'embrasse tendrement sur les cheveux, et, à midi, il se plaint furieusement de trouver un cheveu dans la soupe !...

SION

Conférence Nicod

Introduit en termes fort choisis par M. le Dr Pellissier, M. le professeur Nicod, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne, a donné samedi soir, dans la salle de l'Hôtel de la Paix, une conférence des plus intéressantes.

M. Nicod a une façon très plaisante de présenter les choses. Tout est clair, net, précis. Aussi, malgré les termes techniques qu'il devait employer, on le suivait avec plaisir.

Le cancer, ce mot ne représente-t-il pas pour nous quelque chose de terrible, un fléau contre lequel rien n'y peut? Véritable épouvantail!

Eh bien! l'on est ressorti de cette conférence, rassuré malgré tout. N'est-ce pas la preuve éclatante du succès de M. Nicod, dû à sa science et à son talent?

En effet, après avoir dépeint cette terrible maladie, nous en avons même montré à l'écran des exemples qui n'étaient certes pas encourageants (de quoi vous donner des frissons!) malgré cela donc, M. Nicod a su nous convaincre et nous rassurer.

Si l'on n'a pas encore trouvé le remède idéal, si le mal lui-même n'est encore pas bien défini, M. Nicod nous a indiqué, preuves à l'appui, les heureux résultats déjà obtenus grâce aux rayons X et au radium.

Nous avons été quelque peu effrayé d'apprendre, par la statistique, que les morts par le cancer sont plus nombreuses, en Suisse, que celles dues à la tuberculose. Ici le conférencier se plaît à reconnaître le bel effort déployé par les ligues dans la lutte contre la tuberculose. C'est du reste ce qui a permis d'enregistrer ce recul de la maladie.

Il est donc temps de s'attaquer sérieusement au cancer. Pour le combattre victorieusement il faut s'y prendre à temps. Mais le traitement est coûteux, car les rayons et le radium sont chers. M. Nicod, dans une demi-confiance, nous dit que l'Etat du Valais avait adressé à l'Institut un certain montant pour permettre de soigner les Valaisans. Bravo! Ah! si chacun pouvait faire un petit geste! « Nous voici en carême, dit M. Nicod, temps pendant lequel l'on fait plus volontiers quelques aumônes. N'oubliez pas que quelques sous versés pour permettre de soulager des cancéreux, vous seront grandement comptés au ciel. »

Le Valaisan est généreux et charitable de nature. C'est pourquoi nous voulons croire que cet appel sera entendu.

A noter le beau zèle de M. Mussler, qui, à brûle-pourpoint, se fit caissier, opérateur, etc.

SUISSE

Le premier message pontifical de Pie XII

a été un appel à la Paix. Ce message a été radiodiffusé vendredi à midi.

Quant à la cérémonie du couronnement du nouveau pape, elle a été fixée au dimanche 12 mars.

On croit que les intentions de Pie XII sont de continuer la politique religieuse de son prédécesseur.

PIE XII ET LA SUISSE

Pie XII connaît de longue date la Suisse et lui a témoigné sa faveur en maintes occasions. Depuis plusieurs années, le cardinal Pacelli avait pour habitude de venir passer ses vacances dans le Rheintal saint-gallois, à Rorschach, où il était l'hôte de l'Institut « Stella Maris » des révérendes Sœurs de Menzingen.

Il y a deux ans, le cardinal Pacelli a fait un bref séjour aux bords du Léman et a célébré deux fois la messe au Sacré-Cœur à Ouchy.

M. Etter, président de la Confédération, a adressé au pape Pie XII un télégramme de félicitations.

Le Pape a répondu comme suit :

« Les vœux que vous m'adressez au nom du cher peuple suisse ont un profond écho dans notre cœur qui connaît bien les nobles sentiments de ce glorieux pays pour lequel, en le bénissant, nous demandons à Dieu une paix perpétuelle et une florissante prospérité. »

Deux drames à Bâle

En deux jours, deux drames de la jalousie se sont déroulés à Bâle, où, dans la nuit de jeudi à vendredi, un ouvrier a tiré plusieurs coups de revolver sur sa jeune femme puis mit fin à ses jours. Sa femme, âgée de 23 ans, avait introduit une demande de divorce. Sa vie n'est pas en danger.

Dans la nuit de vendredi à samedi, un second drame s'est déroulé dans cette même ville, où un homme d'une soixantaine d'années, nommé Pabst, a tiré un coup de feu sur sa domestique Maria Gertisser, allemande d'origine, âgée d'environ 40 ans, qui fut grièvement blessée. L'homme s'est suicidé et la femme est décédée à l'hôpital où elle avait été transportée d'urgence.

Réduction des droits d'entrée sur les bananes. — Le droit d'entrée sur les bananes fraîches a été réduit de 40 à 20 fr. par 100 kg. pour la période allant du 1er mars au 30 juin.

ÉTRANGER

Le commencement de la fin de la guerre civile espagnole

UN NOUVEAU COUP D'ETAT A MADRID

Un coup d'Etat lancé à Madrid par le colonel Casado a rallié le général Miaja et a « débarqué » le gouvernement Negrin.

Ce dernier et M. del Vajo ainsi que plusieurs ministres gouvernementaux se sont enfuis à Toulouse. Un nouveau gouvernement de défense nationale a été constitué sous la présidence du général Miaja, qui certainement liquidera les affaires d'Espagne en faisant la paix avec Franco.

Dissolution de la Chambre belge

Après la chute du cabinet Pierlot, les difficultés de constituer un nouveau gouvernement s'avérant toujours plus nombreuses, le roi Léopold a signé l'arrêté de dissolution du Parlement. Les nouvelles élections auront lieu le 2 avril.

Mort du patriarche Miron Christea

Le patriarche Miron Christea, premier ministre de Roumanie, qui séjournait à Cannes depuis quelques jours, est mort hier au soir d'une broncho-pneumonie. En février 1938 il avait été appelé à présider le gouvernement roumain composé exclusivement d'anciens présidents du Conseil.

Italie et France

Un lecteur vaudois écrit à la « Gazette de Lausanne » :

Au moment où l'Italie est dressée contre la France, où ses journaux abreuve d'injures leur sœur latine, les Italiens feraient bien de méditer quelque peu ce qu'écrivait il n'y a pas si longtemps le grand alpiniste piémontais Guido Rey, dans ses « Impressions d'enfance à la montagne » :

« Au moment où soufflait un air vibrant et vivifiant, je me sentis renaître. On voyait de là-haut la moitié du monde; le cousin nous montrait et nous expliquait la vue qui lui était familière.

Mais au delà du col, les montagnes s'abîmaient en une grande vallée vapoureuse, dont je ne découvrais pas le fond et qui allait au loin. En l'indiquant du doigt, le vieillard nous dit : « Là-bas c'est la France. »

Je n'oublierai pas le sentiment de stupeur, presque d'effroi qui me saisit en entendant ce nom; il résonnait solennel, plein de mystère; pour la première fois, mes yeux découvraient une terre étrangère où il y avait des gens, des pays, des coutumes différentes des nôtres. Je cherchais si je voyais la frontière. Elle passait, nous expliquait le vieillard, au beau milieu du col, près des sources de la Doire. En vérité, je m'étais imaginé qu'un mur, qu'un fossé, une barrière devaient diviser les deux pays, mais je ne vis que la grande porte ouverte entre deux horizons de ciel et sa prairie paisible; on ne distinguait pas où finissait l'Italie et où commençait la France.

Je pensais avec inquiétude à tant de cités qui se cachaient de l'autre côté, derrière ces pins, sous ce ciel qui me semblait autre, moins bleu que mon ciel; à tant d'enfants semblables à moi, dont je ne connaissais même pas le nom, qui étudiaient là-bas sur d'autres livres, se divertissant avec d'autres jouets, ignorants de ma personne, étrangers à mes joies, à mes petites peines, indifférents, peut-être hostiles!

Et toutefois un désir aigu me poignait de les connaître. Parce que j'avais appris que de cette terre étaient venus des soldats dans mon Piémont, pour aider les bersagliers à chasser les Germains; le souvenir en était vif à Turin qui avait vu les zouaves passer et s'acheminer en chantant vers la guerre; ma mère avait l'habitude de me répéter que, de nos fenêtres, elle avait lancé des fleurs à ces beaux soldats et qu'elle avait préparé des bandes pour leurs blessures; mais je n'étais pas encore né. Aujourd'hui, j'allais chercher si je découvrirais, au delà de la frontière, quelqu'un de ces soldats au pantalon rouge, mais il n'y avait alentours que forêts, roches et neiges très hautes.»

Ces paroles de Guido Rey reflètent la mentalité du peuple italien, de tous ceux qui, au delà des Alpes, ne se laissent pas entraîner par les semeurs de haine, de mensonges, qui se souviennent qu'aux jours difficiles dans l'histoire de l'Italie, la France a été avec eux et que c'est grâce à elle que l'unité de l'Italie s'est faite.

Dr M. B.

Diminution de la surtaxe sur les importations de foin. — Le Département fédéral de l'économie publique a décidé de diminuer de 1 fr. à 25 ct. par 100 kilos la surtaxe sur les importations de foin. Le nouveau taux est entré en vigueur le 1er mars.

GOÛTEZ CET EXCELLENT CIGARE :

CLASSICO

Ce nouveau cigare très aromatique brûle bien, donne une belle cendre et rappelle aux fumeurs habitués aux cigares de choix l'excellent virginia du bon vieux temps.

La pièce 15 ct. La caissette de 50 cigares fr. 7.50 CLASSICO est un cigare que vous aimerez avoir toujours à portée de la main. Procurez-vous une caissette de 50 cigares, élégante et pratique. Chaque cigare: une heure de plaisir!



Produit de la Nationale S. A., Chiasso

LISEZ Les Capucins en Valais par le P. Sulpice O. C. — Prix : Fr. 2.70 franco. Livre instructif et si intéressant qu'on l'a appelé « Le Roman des Capucins ». — Adresse : Dépôt de l'Histoire des Capucins, St-Maurice, Chèque postal II c 728.

Pour obtenir une récolte abondante de raisins, il ne suffit pas de cultiver soigneusement la vigne. Il est nécessaire de donner au sol la fertilité voulue, par un apport d'engrais. Le fumier est cher et ne peut être mis que sur une parcelle limitée de votre vignoble. Alors, recouvrez avant le labour du printemps l'ensemble de vos vignes et autres cultures avec l'Engrais organique



Formules pour toutes cultures Pour une faible dépense vous obtiendrez une récolte très appréciable. Passez de suite votre commande à vos agents généraux pour le Valais: G. Clavazz, négociant, Martigny J. Métrallier, négociant, Granges-Sierre et exigez l'Engrais organique „CUPRA“ fabriqué aux Usines de Renens de la SOCIÉTÉ DES PRODUITS CUPRIQUES S. A. Cortaillod Renens

ETOILE CE SOIR MARDI PROLONGATION Le joueur d'échecs avec Françoise ROSAY

Théâtre de St-Maurice Dimanche 19 mars 1939 Matinée à 15 heures — Soirée à 20 h. 30 Le VIEUX PAYS de St-Maurice présentera Grégoire et Florine pièce en 2 actes de M. le Chanoine PONCET PRIX DES PLACES : Fr. 1.10, 1.60, 2.20

Emmenthaler-Blatt Langnau (Berne) Tel. No 8 Le meilleur journal pour trouver du personnel de maison/campagne. Tirage 30,000 10% sur annonces répétées

A vendre à Martigny petite villa confort, jardin arborisé, bien située. Actuellement le meilleur placement d'argent. Offres écrites sous P 1896 S Publicitas, Sion.

On demande Jeune FILLE pour aider au ménage et à l'atelier. Occasion d'apprendre à repasser. S'adresser Blanchisserie WICKY, av. Nestlé 12, Montreux.

VÊTEMENTS SUR MESURE Coupe moderne, tout travaillé sur crin spécial et sur toutes les formes du corps. En drap anglais de 120 à 170 fr. En drap suisse, de 90 à 140 fr. ● Se recommander: G. TRAU

A vendre foin et regain S'adresser à MARIAUX, à Collonges.

Madame Angèle MAYE née Carrazzo leur bien chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée pieusement dans sa 55ème année, après une douloureuse maladie courageusement supportée, munie de tous les sacrements de l'Eglise. L'ensevelissement aura lieu à Chamoson, le mercredi 8 mars 1939, à 10 heures.

A VENDRE beaux TROUSSEAUX terminés. 80 parties, draps de lit double fil avec belle broderie. — Marchandises suisses garanties. Le tout au prix extra bon marché de Fr. 115.-

Demandez Case postale No 26843 (Poste Centrale), Bienne.

On donnerait à travailler à la moitié environ 100,000 m2 de terrain bien situé. S'adr. s/ chiffre 283 à Publicitas, Martigny.

On cherche à louer de suite petit Appartement de 2 chambres et cuisine. S'adr. sous R 448 au bureau du journal.

ON DEMANDE Jeune FILLE pour aider au ménage et un peu à la campagne. Bons gages. S'adresser chez M. Eugène de Preux, Chandoline-Sion.

On cherche jeune garçon de 16 à 20 ans pour aider à l'écurie et à la campagne chez Meister frères, Peney sur Satigny (Ct. Genève).

On demande un bon vacher sérieux, bon gage et vie de famille. S'adr. Marcel Studer, agriculteur, Le Vorbourg, Delémont.

Jeune FILLE honnête et appliquée trouverait place pour aider au ménage, jardin et au service du restaurant. S'adr. à Mme P. Kummli-Ingold, Restaurant St-Urs, Subingen (Soleure).

FACTURES EN-TÊTES DE LETTRES ENVELOPPES PROSPECTUS PROGRAMMES AFFICHES, etc. IMPRIMERIE J. PILLET MARTIGNY

Jeune FILLE On demande jeune fille de 18 à 20 ans, propre, active et de toute moralité, pour aider à tous les travaux du ménage. Vie de famille assurée et gage à convenir. Entrée au début d'avril. Mme Rochat, bouchère, Le Pont (Val de Joux).

Les Petites Annonces obtiennent le succès désiré!

LOTÉRIE DE LA SUISSE ROMANDE TIRAGE 7e Tranche 14 AVRIL 1939

SION, Av. de la Gare - Chèques postaux II c 1800

